

Senegal

**DECLARATION DU SENEGAL AU SEGMENT DE HAUT  
NIVEAU  
3eme CONFERENCE D'EXAMEN DE LA CONVENTION  
D'OTTAWA  
MAPUTO, 23-27 JUIN 2014**

Monsieur le Président de la Conférence  
Monsieur le Vice- Président  
Mesdames, Messieurs les délégués des Etats Parties  
Mesdames, Messieurs les Observateurs

**Monsieur le Président,**

Prenant la parole pour la première fois au cours de cette rencontre, la Délégation senegalaise voudrait vous adresser ses plus chaleureuses félicitations et former des voeux de succès a votre endroit, a la suite de votre désignation pour conduire les travaux de la 3eme conference d'Examen de la Convention d'Ottawa. Nous sommes persuades, au regard de la réelle volonté politique exprimée par votre Chef de l'Etat, que votre présidence sera une réussite.

Permettez moi, également au nom de mon pays, de remercier le Gouvernement mozambicain pour l'accueil chaleureux et fraternel ainsi que l'hospitalité généreuse dont nous avons fait l'objet depuis notre arrivée dans cette belle ville de Maputo, ainsi que pour la qualité de l'organisation de cette troisième Conférence d'Examen.

**Monsieur le President,**

Vous le savez, le Sénégal a ratifié la Convention d'Ottawa depuis le 1er Mars 1999.

Depuis son adhésion à cette famille mondiale de la lutte contre les mines antipersonnel et restes explosifs de guerre (REG), le Sénégal déroule son programme national d'action antimines, sous l'autorité de la Commission Nationale chargée de la mise en application de la Convention d'Ottawa.

Pour ce faire, une stratégie nationale de lutte a été élaborée puis validée par la Commission Nationale, et un Centre National d'Action antimines (CNAMS) créé. A ce jour, le CNAMS qui constitue l'organe d'exécution de cette Stratégie, est à mi-chemin de son objectif final, celui d'éradiquer, d'ici au 1er mars 2016, du territoire sénégalais, la totalité des mines et REG.

Cependant, cette illustre assemblée n'est pas sans connaître la spécificité certaine du contexte dans lequel l'action antimines est conduite au Sénégal. Loin s'en faut.

Pour rappel, mon pays déroule son programme de déminage humanitaire dans la région naturelle de Casamance qui regroupe les trois régions administratives méridionales du pays. Au début des années 1980, cette partie du territoire a connu une rébellion dont la revendication principale était l'indépendance. Grâce aux efforts sans relâche du Gouvernement sénégalais, ce mouvement irrédentiste, actuellement divisé, voit se réduire inexorablement son intensité ; situation matérialisée par l'instauration, depuis 2004, d'une trêve hélas interrompue de manière sporadique par des braquages et des enlèvements.

En vue de consolider cette dynamique, le Gouvernement du Sénégal a mis sur pied un Groupe de Recherche de la Paix en

Casamance (GRPC), chargé de tenir des séries de consultations avec les leaders de factions du maquis, à des fins d'une part, de rapprocher les positions et points de vue des parties sur les conditions de retour de la paix définitive, d'autre part et surtout, de s'accorder sur les zones suspectées polluées en vue de leur nettoyage.

Les conclusions positives de chaque rencontre font l'objet d'une fiche de tâche décernée à un opérateur pour une mission de déminage du secteur retenu d'un commun accord par les parties. Ce nouveau mode d'engagement garantit la sécurité des acteurs humanitaires et des matériels engagés sur le terrain.

### **Monsieur le Président**

Le Sénégal a la claire conscience que conformément à ses engagements, il doit débarrasser son sol de ces armes particulièrement perfides avant le 1er Mars 2016. Mais il va sans dire que le contexte sécuritaire dicte la prudence dans la conduite des actions humanitaires. Ce qui évite de compromettre la dynamique de paix définitive enclenchée depuis 2004 et assure la sécurité des opérateurs. Pour mémoire, suite à des divergences entre les Parties, 12 démineurs avaient été enlevés le 03 mai 2013 et détenus pendant deux mois par les Indépendantistes.

Vous comprendrez donc que conduire des actions antimines dans un tel contexte réduit considérablement la mobilité et les performances des acteurs sur le terrain.

Il est toutefois regrettable que cette démarche, qui se veut consensuelle et participative, soit rejetée par certains partenaires qui préconisent une approche plus vigoureuse mais qui à terme, nous en sommes convaincus, sera contre productive.

Il convient de noter que cette approche du Gouvernement sénégalais a permis une progression nette des opérations de déminage. En effet, une superficie cumulée de un million cent mille (1.100.000) m<sup>2</sup> a été libérée pour quatre cent vingt (420) mines détectées et détruites. A ces résultats s'ajoute la poursuite des activités d'éducation aux Risque et d'assistance aux Victimes (évacuation médicale des accidentés, gratuite des soins médicaux, du soutien psychologique, des médicaments, pose et renouvellement des prothèses, appui scolaire et universitaires des victimes, micro projets et insertion socio économique des victimes...)

### **Monsieur le Président,**

Le Sénégal est à mi-chemin de son programme antimines. Boucler son travail d'ici à mars 2016 est absolument possible grâce à une volonté politique sans faille qui se traduit par une stratégie nationale, un plan d'action, ainsi que par le nombre et le niveau d'équipement technique des opérateurs du déminage accrédités.

Cependant, quelques aléas d'ordre sécuritaire et budgétaire nous imposent de privilégier la sûreté au détriment de la vitesse dans le déroulement des actions en cours.

Conscient de ce handicap, nous appelons vivement les partenaires et amis du Sénégal à nous faire confiance et ainsi nous accompagner dans cette voie qui est celle de la préservation des acquis de la paix et de l'éradication des mines sur le sol de notre pays.

Je vous remercie de votre attention.